



Mairie de Montrottier
69770 MONTROTTIER

AOT 23 026

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE
ARRETE N° 2023 – 026

Objet : Arrêté municipal temporaire
Interdiction commerçants ambulants sur le territoire de la commune de Montrottier

Le Maire de la commune de Montrottier,

Vu l'article L.2212-2 du code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'il y a lieu d'interdire toutes les activités de vente ambulante,

ARRÊTÉ :

Article 1 : Tout commerçant ambulant est interdit sur le territoire de la commune de Montrottier le dimanche 09 avril 2023 de 07H à 23H.

Article 2 : Amplifications seront adressées à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Saint Laurent de Chamousset,
- Pompiers de Montrottier,
- Organisateurs de la Fête des Œufs.

Fait à Montrottier, le 17 mars 2023,

Le Maire,

Michel GOUGET.

